



GLOBALG.A.P. Risk Assessment on Social Practice (GRASP)

Évaluation des risques en matière de pratiques sociales

Détenteur de la marque / du programme

GLOBALG.A.P. c/o
FoodPLUS GmbH
Spichernstr. 55
50672 Cologne, Allemagne

Téléphone +49 (0) 221 57 993 25

Email: info@globalgap.org

www.globalgap.org/de/for-producers/globalg.a.p.-add-on/grasp/

GRASP est un module complémentaire facultatif qui ne fait pas partie du programme accrédité de certification GLOBALG.A.P. Néanmoins, GRASP ne peut être évalué qu'en combinaison avec un audit GLOBALG.A.P. GRASP complète la certification GLOBALG.A.P. avec des questions sur les conditions de travail des ouvriers dans une exploitation agricole. Vu qu'il ne s'agit pas d'une certification mais d'une évaluation, aucun certificat n'est délivré suite à l'audit. La checklist remplie doit être téléchargée dans la base de données de GLOBALG.A.P. après l'audit, là elle pourra être consultée par les « GRASP Observers ».

Pour la mise en œuvre en Suisse, ProCert a créé le GRASP NIG (National Interpretation Guideline) en collaboration avec un groupe d'experts. Ce guide spécifique au pays est obligatoire pour toutes les exploitations.

Public cible

Producteurs de fruits, légumes et/ou pommes de terre ainsi que de fleurs et plantes ornementales.

Bénéfice pour le client

Autorisation de livrer aux clients qui demandent le GRASP (en Suisse, il s'agit actuellement de McDonald pour les salades et légumes). Créer et renforcer la sensibilisation liée aux pratiques sociales dans les exploitations agricoles.

Exigences essentielles

Le module est divisé en 11 points de contrôle, chacun avec un nombre différent de sous-questions.

Lors de l'audit GRASP les contrats de travail, les fiches et décomptes de salaires, le système de saisie du temps de travail, ainsi que les heures de travail sont examinés. De plus, un représentant du personnel doit être désigné, le règlement de travail doit être connu et il faut veiller à ce qu'aucun mineur ne soit employé dans l'entreprise.

Règlements / Standards

Le standard GRASP se compose du règlement général (General Regulations), du module complémentaire (points de contrôle et critères de réalisation) et du NIG (National Interpretation Guideline). L'audit est effectué à l'aide d'une checklist.

Possibilité de distinctions

Le logo GRASP ne peut être utilisé par les producteurs évalués qu'en communication B2B.

Inscription

Directement auprès de ProCert

Audit

Audit annuel par ProCert, combiné avec les audits GLOBALG.A.P., pas de contrôles inopinés.

Validité de l'évaluation

Le résultat de l'évaluation est valable pour un an précisément, selon la durée du certificat GLOBALG.A.P.

Coûts

Selon le règlement tarifaire de ProCert.

A cela s'ajoutent chaque année 25 € de frais d'enregistrement (GRASP Assessment License Fee).

Contact ProCert

Martin Widmer

Téléphone 031 560 67 68

Email: m.widmer@procert.ch

Source: www.globalgap.org